

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

1 place Saint-Louis-BP nº 371 40012 MONT DE MARSAN CEDEX Tél.: 05 58 05 76 30/ Fax: 05 58 75 78 88/ Mél: ddcspp@landes.gouv.fr

Affaire suivie par : Lydie DULINGE 05 58 05 76 31

> UMCV Union mazamétaine des centres de vacances 17 BD sOULT

> > 81200 MAZAMET

Récépissé de déclaration n° 403281006 d'un local hébergeant des mineurs

Local

Dénomination :

CV MSA Temps libre

Exploitant

Identité :

UMCV Union mazamétaine des centres de vacances

Implantation

ROUTE DE SOUSTONS

40480

VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS

34 AVENUE SABLAR

Tél:

05-58-48-34-20

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage :

175

Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :

Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires :

Caractéristiques ERP

Type:

Catégorie :

Remarques éventuelles : EN ATTENTE PV COMMISSION DE SECURITE.

Date dernière visite commission sécurité: 04/05/2016

Date arrêté municipal d'ouverture :

01/06/2006

Fait le 02 juin 2016 à Mont de Marsan

Pour le Directeur et par délégation,

Le Responsable de mission Le Directeur Departure

M.T. LACOSTE

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.

Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.